

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au Centre communautaire Lost River (CCLR) situé au 2811, Route 327 ce 21 octobre 2024 à 19h21.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers Richard Francoeur, Robert Dewar, Gerry Clark et Daniel St-Onge.

Le directeur général et greffier-trésorier, Steve Deschênes est présent.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Points d'information de la mairesse
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Points d'information des conseillères et des conseillers
5. Période de questions
6. Approbation des procès-verbaux
 - 6.1 Séance ordinaire du 16 septembre 2024
 - 6.2 Séance extraordinaire du 7 octobre 2024
7. Gestion financière et administrative
 - 7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services
 - 7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de septembre 2024
 - 7.3 Dépôt du rapport financier de septembre 2024
 - 7.4 Transferts de crédits budgétaires
 - 7.5 Autorisation renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - 7.6 Autorisation - Vente par appel d'offres/soumission publique des immeubles sis aux 56 chemin du Cimetière lot 6068191 ainsi que le lot 6069033 chemin des Hurons, propriétés de la municipalité
 - 7.7 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024
 - 7.8 Autorisation de paiement à Inter Chantiers pour travaux effectués sur le chemin de la Rivière Rouge
 - 7.9 Autorisation de paiement à David Riddell Excavation/Transport pour remplacement des ponceaux de fossé sur le chemin de la Rivière Maskinongé
 - 7.10 Reddition de compte concernant le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet accélération dossier no FED73826.
 - 7.11 Autorisation de la vente du matricule F 2183-41-1692 cadastre 6068111 soit le 57 chemin White au soumissionnaire retenu par la municipalité
8. **Avis de motion et règlement**

8.1 Adoption du RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2024, modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton d'Harrington, afin de modifier les dispositions relatives à la rémunération et à la formation obligatoire des membres constituant le comité.

9. Travaux publics

9.1 Nouvelle entente intermunicipale de trois (3) ans - 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur 1 avec la Municipalité de Boileau avec deux (2) années d'option – 2027-2028, 2028-2029

~~9.2 Renouvellement de l'entente de service d'entretien hivernal pour le secteur 3 – 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 avec Transport Rivière et Fils – Ajout de deux (2) années supplémentaires 2024-2025 et 2025-2026~~

9.2 Prolongation de l'entente de service pour l'entretien d'hiver du secteur 3 – 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 avec Transport Larivière et fils – Option de deux (2) années additionnelles 2024-2025 et 2025-2026

10. Sécurité publique

- Sommaire des interventions en matière d'incendie

11. Urbanisme et environnement

11.1 Sommaire de permis émis

12. Hygiène du milieu

13. Loisirs et culture

13.1 Demande d'aide financière pour Les Bons Déjeuners d'Argenteuil Inc.

13.2 Demande à la MRC d'Argenteuil – Réaffectation des sommes au Fonds de développement des Territoires

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Gabrielle Parr souhaite la bienvenue. Le quorum étant constaté, la mairesse déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00 et ajoute que l'enregistrement de la séance est en cours.

2. Points d'information de la mairesse

Madame la mairesse Gabrielle Parr informe les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités réalisées au cours du mois de septembre 2024.

- En mémoire d'Ellen Lakoff, qui fut maire de la municipalité du canton de Harrington des années 2000 à 2009, nous observerons un moment de silence.

2024-10-R329

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Chantal Scapino

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé avec la correction au point 9.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de septembre 2024.

5. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

6. Approbation des procès-verbaux

2024-10-R330

6.1 Séance ordinaire du 16 septembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Dewar

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-R331

6.2 Séance extraordinaire du 7 octobre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Dewar

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

Les rapports des dépenses autorisées par la direction générale et par les directeurs de services pour le mois de septembre 2024 sont déposés au conseil.

2024-10-R332

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de septembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU d'approuver les comptes et les salaires payés pour le mois de septembre 2024 et les comptes à payer, tels que présentés ci-dessous, et d'en autoriser le paiement.

·COMPTES PAYÉS (CHÈQUES ÉMIS SEPTEMBRE 2024)

240515 11/09/2024 Services de Cartes Desjardins	145.71
240516 11/09/2024 Hydro-Québec	1521.75
240517 11/09/2024 Rodney Hoar	143.50

240518 11/09/2024 Forest Lake Association Inc.	1012.34
240519 11/09/2024 ADMQ-Aone Laurentides	316.18
240520 11/09/2024 Desjardins Sécurité Financière	6677.06
240521 11/09/2024 Bell Mobilité	270.59
240522 17/09/2024 Société de l'Assurance Automobile	5725.35
240523 17/09/2024 Inter Chantiers	477898.43
240524 19/09/2024 L'Ass. Résidents du Lac des Esclaves	344.93
240525 19/09/2024 Gabrielle Parr	86.42
240526 19/09/2024 Hydro-Québec	412.68
240527 19/09/2024 Forest Lake Association Inc.	1600.00
240528 19/09/2024 Neil Swail	224.69
240529 24/09/2024 L'Association du Chemin Elmslie	3000.00
240530 24/09/2024 Bell Canada	333.59
240531 24/09/2024 Association Res. du Lac-Fawn	550.00
240532 30/09/2024 Heather-Anne MacMillan	93.38
240533 30/09/2024 Hydro-Québec	2116.92
240534 30/09/2024 Retraite Québec	528.28
240535 30/09/2024 Financière Banque Nationale	871.84
240536 30/09/2024 Steve Deschenes	183.50
240537 30/09/2024 Daniel St-Onge	1916.80
240538 30/09/2024 FTQ	871.68
240539 30/09/2024 Desjardins Sécurité Financière	6169.96
240540 30/09/2024 L'Association du Lac-Spectacle	298.94
240541 30/09/2024 CUPE Local 4852	518.55

**·SALAIRES PAYÉS
(CHEQUES EMIS SEPTEMBRE 2024)**

Salaires pour les employés	42204.18
Salaires pour les élus	8664.68
Salaires pour les pompiers	2253.50
Receveur Général du Canada	7741.92
Ministère du Revenu du Québec	17361.37
CSST	1343.50

·COMPTE À PAYER (CHEQUES À ÉMETTRE OCTOBRE 2024)

240542 22/10/2024 Waste Management	8826.54
240543 22/10/2024 Compagnie d'Édition André Paquette	100.01
240544 22/10/2024 9284-3838 Québec Inc.	497.39
240545 22/10/2024 Urbacom	5183.07
240546 22/10/2024 PFD Avocats	2711.99
240547 22/10/2024 MRC d'Argenteuil	3963.08
240548 22/10/2024 ADMQ	465.65
240549 22/10/2024 Lachute Ford	190.03
240550 22/10/2024 Fonds Information Foncière	72.00
240551 22/10/2024 King Communications	1788.16
240552 22/10/2024 Telmatik	1989.07
240553 22/10/2024 Gilbert P. Miller et Fils Ltée	47446.77
240554 22/10/2024 Fonds des Biens et des Services	39.72
240555 22/10/2024 9079-9099 Québec Inc.	237.31
240556 22/10/2024 Service d'Entretien Ménager-M.C.	1379.70
240557 22/10/2024 Juteau Ruel Inc.	220.55
240558 22/10/2024 Hélène Denommé	85.00
240559 22/10/2024 Crédit Express	112.68
240560 22/10/2024 SCP Géotek Inc.	57470.25
240561 22/10/2024 Spino Plomberie Inc.	3023.84
240562 22/10/2024 Parallèle 54	22132.69
240563 22/10/2024 GLS Canada	16.00
240564 22/10/2024 Fosses Septiques Miron	195.46
240565 22/10/2024 CMP Mayer Inc.	553.61
240566 22/10/2024 Matériaux McLaughlin Inc.	964.89
240567 22/10/2024 Auto Parts Extra	1301.59
240568 22/10/2024 H2LAB inc.	733.66

240569 22/10/2024 Pro-Tech	603.97
240570 22/10/2024 Service Hydraulique d'Argenteuil	1368.11
240571 22/10/2024 Groupe CLR SRAD Inc.	917.39
240572 22/10/2024 Maxi Métal Inc.	1523.21
240573 22/10/2024 Service de Recyclage Sterling	3838.28
240574 22/10/2024 Gariépy Bussière C.A. Inc.	4167.84
240575 22/10/2024 9244-1369 Québec Inc.	30670.42
240576 22/10/2024 Énergies Sonic RN S.E.C.	<u>3005.48</u>
	<u>801197.63</u>

Je soussigné, directeur général, certifie que la Municipalité du Canton de Harrington a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

Steve Deschênes
Directeur général et greffier-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt du rapport financier de septembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier Steve Deschênes dépose le rapport financier pour le mois de septembre 2024.

2024-10-R333

7.4 Transfert de crédits budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Julie James

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les transferts de crédits budgétaires suivants :

De

02 11000 670	MATÉRIEL INFORMATIQUE - ÉLUS	925
02 19000 992	SUBV. ORG.CHEM TEST D'EAU LAC	11 030
02 22000 454	FORMATION DES POMPIERS	1 911
02 23000 999	PROBLEME BARRAGE DE CASTORS	1 820
02 32000 621	ABAT-POUSSIÈRE	880
02 32002 521	ENTRETIEN CHEMINS, LIGNES	5 510
02 45112 525	ENTRETIEN INTERN. ORDURES	175

À

02 11000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT & REPAS	925
02 13000 412	SERVICES JURIDIQUES	3 465
02 13000 413	FRAIS DE VERIFICATION	2 225
02 13000 419	SERVICES PROFESSIONNELS	3 725

02 13000 526	ENTRETIEN - LOGICIELS	1 615
02 22000 525	ENTRETIEN CAMIONS INC. & EQUIP	1 911
02 23000 414	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE	1 820
02 32000 620	GRAVIER, PIERRE, ASPHALTÉ FROI	880
02 32000 640	FOURNITURES	1 935
02 32001 521	ENTRETIEN CHEMINS,	3 575
02 45110 446	NIVELAGE MATIÈRES RÉSIDUELLES (WASTE MANAG.)	175

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-R334

7.5 Autorisation renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion doit être renouvelée en novembre pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Dewar

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2025 (UMQ) au montant de 629.42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-R335

7.6 Autorisation - Vente par appel d'offres/soumission publique des immeubles sis aux 56 chemin du Cimetière lot 6068191 ainsi que le lot 6069033 chemin des Hurons, propriétés de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité désire vendre l'immeuble sis au 56 chemin du Cimetière lot 6068191 et le lot 6069033 localisé sur le chemin des Hurons;

ATTENDU QUE l'administration municipale procédera à la préparation des documents afin de procéder par appel d'offres/soumission publique pour la vente de ces immeubles;

ATTENDU QUE l'administration municipale par avis public et par sollicitation informera la population de la vente des immeubles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Dewar

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise, par la présente résolution, la vente du matricule 2187-10-9332 soit l'immeuble situé au 56 chemin du Cimetière et le matricule 1779-81-8108 sur le chemin des Hurons;

ET QUE le prix de départ pour la vente de l'immeuble à 56 chemin du Cimetière, lot #6068191 est fixé à 10 000 \$;

ET QUE le prix de départ pour la vente de l'immeuble à chemin des Hurons, lot #6069033 est fixé à 8 000 \$;

ET QUE le conseil municipal autorise la Mairesse madame Gabrielle Parr et le directeur général monsieur Steve Deschênes de signer tous les effets associés à cette vente et transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.7 Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier Steve Deschênes dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2024, tel que prévoit l'article 176.4 du Code Municipal.

2024-10-R336

7.8 Autorisation de paiement à Inter Chantiers pour travaux effectués sur le chemin de la Rivière Rouge

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no 2024-05-R206 afin d'octroyer le contrat *pour les travaux de réfection du chemin de la Rivière-Rouge, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet redressement*, à Inter Chantiers pour un montant de 3 495 312.22 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux au 11 octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la somme de 1 261 201.68 \$, taxes incluses, à Inter Chantiers représentant le décompte progressif # 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-R337

7.9 Autorisation de paiement à David Riddell Excavation/Transport pour remplacement des ponceaux de fossé sur le chemin de la Rivière Maskinongé

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no 2024-08-R284 afin d'octroyer le contrat pour l'achat et installation de quatre (4) ponceaux de remplacement pour le Chemin de la Rivière Maskinongé ;

CONSIDÉRANT la fin des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Dewar

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la somme de 108 761.34 \$, taxes incluses, à David Riddell Excavation/Transport;

D'affecter le montant de 62 086.50 \$ au compte # 22-30204-728 (PAVL Accélération FED73826) et le montant de 46 674.84 \$ au compte # 22-30000-000 (TECQ 2024-2028).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.10 Reddition de compte concernant le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet accélération dossier no FED73826.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Harrington a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QU'une demande de prolongation de la date de fin des travaux a été déposée au ministère des Transports ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 24 novembre 2022 au 30 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Harrington transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Harrington autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.11 Autorisation de la vente du matricule F 2183-41-1692 cadastre 6068111 soit le 57 chemin White au soumissionnaire retenu par la municipalité

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-R256 autorisant la vente par appel d'offres du matricule F 2183-41-1692 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 7 offres d'achat à la suite de son appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé au bureau administratif à l'ouverture publique des offres reçues le 17 octobre 2024 à 10h15 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a retenu l'offre conforme la plus élevée ;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale recommande la vente au soumissionnaire retenu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Gerry Clark

2024-10-R338

2024-10-R339

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise la vente du matricule F2183-41-1692, cadastre 606811 à Madame France Lalonde pour un montant de 65 000\$ et autorise la Mairesse Madame Gabriel Parr et le directeur général Monsieur Steve Deschenes à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Avis de motion et règlement

2024-10-R340

8.1 Adoption du RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2024, modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton d'Harrington, afin de modifier les dispositions relatives à la rémunération et à la formation obligatoire des membres constituant le comité.

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'avis de motion pour le règlement numéro 363-2024 lors de la séance du conseil du 16 septembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil, a aussi, lors de de la séance du conseil du 16 septembre 2024 procédé à la présentation et à l'adoption du projet de règlement;

ATTENDU QUE le règlement est présenté conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remis aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU'une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 363-2024, modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton d'Harrington afin de modifier les dispositions relatives à la rémunération et à la formation obligatoire des membres constituant le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2024, modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton d'Harrington, afin de modifier les dispositions relatives à la rémunération et à la formation obligatoire des membres constituant le comité.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton d'Harrington est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton d'Harrington est en vigueur sur l'ensemble du territoire et que ce dernier peut être modifié conformément à la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton d’Harrington désire assurer une gestion efficace des demandes à caractère discrétionnaire sur son territoire;

ATTENDU QU’un avis de motion par le Conseiller Robert Dewar du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 16 septembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le règlement est présenté conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU’une copie du présent règlement a été remis aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU’une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité du Canton de Harrington décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement constituant le Comité consultatif d’urbanisme 196-2012, tel qu’amendé, est modifié à l’article **2.4.4 « Rémunération des membres »**, par le remplacement du premier alinéa qui se lira de la manière suivante:

« 2.3.4 : Rémunération des membres

Les membres du Comité ne reçoivent aucune rémunération. Ils peuvent cependant recevoir une allocation de présence fixée par le Conseil municipal ».

ARTICLE 3

Le règlement constituant le Comité consultatif d’urbanisme 196-2012, tel qu’amendé, est modifié par l’ajout de l’article **2.3.5 « Obligation de formation »** à la suite de l’article **2.3.4 « Rémunération des membres »** qui se lira de la manière suivante:

« 2.3.5 : Obligation de formation

Tout membre du Comité doit, dans les trois mois qui suivent le début de son mandat, participer à une formation portant sur son rôle et ses responsabilités au sein du Comité. Cette formation est offerte par la Municipalité, la MRC d’Argenteuil, tout professionnel ou organisme que la Municipalité mandate.

L’obligation prévue au premier alinéa ne s’applique pas à un membre du Comité ayant déjà suivi une telle formation ».

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

9. Travaux publics

9.1 Nouvelle entente intermunicipale de trois (3) ans - 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 pour l’entretien des chemins d’hiver du secteur 1 avec la Municipalité de Boileau avec deux (2) années d’option – 2027-2028, 2028-2029

2024-10-R341

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Boileau et la Municipalité du Canton de Harrington désire conclure une nouvelle entente de service pour l'entretien des chemins d'hiver pour le secteur 1;

CONSIDÉRANT QUE le secteur 1 comprend les chemins suivants :

• Ch. De la Rivière Maskinongé	8.2 Km
• Ch. Trineer	0.9 Km
• Ch. Bates	0.6 Km
• Ch. Ward	<u>1.2 Km</u>
Total	10.9 Km

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la possibilité de renouvellement par l'ajout de deux (2) années additionnelles, soit les années 2027-2028, 2028-2029;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel sera de 54 500 \$ pour 10.9 km, soit 5000 \$ du km;

CONDIDÉRANT QUE pour les années subséquentes, l'augmentation des coûts sera d'un minimum de 2% ou IPC annuel septembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Harrington autorise la signature de l'entente de trois ans (2024-2025, 2025-2026, 2026-2027) pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur 1 avec la municipalité de Boileau;

ET QUE le Conseil autorise la Mairesse Gabrielle Parr et le Directeur général Steve Deschênes de signer l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-R342

9.2 Prolongation de l'entente de service pour l'entretien d'hiver du secteur 3 – 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 avec Transport Larivière et fils – Option de deux (2) années additionnelles 2024-2025 et 2025-2026

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-R174 Octroi de contrat à Transport Larivière et fils pour le déneigement des chemins municipaux pour le secteur 3 (chemins Mcloud, Rivière-Rouge, Madden, Mont Oeler, Mill pond, Poulter et Johnson) et la possibilité de prolonger le contrat pour deux années additionnelles soient 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-R158 Ajustement du kilométrage au contrat initial par l'ajout de 387 mètres complémentaires à déneiger;

CONSIDÉRANT QUE cette entente initiale prévoit la possibilité de prolonger cette dernière par l'ajout de deux (2) années additionnelles, soit pour les années 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington désire se prévaloir de cette option;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal se prévale de l'option prévu au contrat avec Transport Larivière et fils par l'ajout des années 2024-2025 et 2025-2026 pour le déneigement du secteur 3 au montant de 201 960 \$ plus taxes pour la première année et de 204 930 \$ plus taxes pour la seconde année d'option et prévoir l'ajustement kilométrique de 387 mètres selon les taux unitaires prévus au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Sécurité publique

- Sommaire des interventions en matière d'incendie

Mme la mairesse présente un sommaire des interventions en matière d'incendie.

11. Urbanisme et environnement

11.1 Sommaire des permis émis

Hygiène du milieu

12. Loisirs et culture

2024-10-R343

13.1 Demande d'aide financière - Les Bons Déjeuners d'Argenteuil Inc.

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Bons Déjeuners d'Argenteuil a pour mission de veiller à ce que le plus grand nombre possible élèves ait accès à un petit déjeuner nutritif servi dans un environnement favorisant leur estime de soi avant le début des classes ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Bons Déjeuners d'Argenteuil offre un service de déjeuners dans les écoles d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Bons Déjeuners d'Argenteuil répond également à aux besoins particuliers des écoles, comme pour le soutien pour l'acquisition d'équipements, lorsque nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Chantal Scapino

ET RÉSOLU QUE la Conseil autorise d'octroyer une aide financière de 500 \$ à l'organisme Les Bons Déjeuners d'Argenteuil Inc. pour l'année financière 2024-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-R344

13.2 Demande à la MRC d'Argenteuil – Réaffectation des sommes au Fonds de développement des Territoires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Harrington s'est vu accorder la somme totale de 51 174 \$ dans le cadre du Fonds de développement des Territoires par la MRC d'Argenteuil, en novembre 2019, pour les projets suivants :

- Aménagement d'une halte en bordures des chutes de la rivière Beaven
- L'ajout d'un module de jeux et de panneaux de signalisations dans le Parc Madeleine-Marquis

CONSIDÉRANT QUE de cette somme, la Municipalité a reçu 25 587 \$ soit 50% de la subvention totale en guise de premier versement ;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des sommes n'ont toujours pas été engagés et que conséquemment, la Municipalité doit identifier un projet porteur pour lesquelles les sommes restantes soient réaffectés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire investir les sommes restantes dans son projet de patinoire extérieur aux abords du Centre Communautaire Lost River ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire offrir à ses citoyens une infrastructure de qualité avec des nouvelles bandes mais aussi, qui puissent servir au courant de la saison estivale pour notamment le pickleball mais aussi, en y ajoutant un pavillon d'accueil ;

POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Dewar

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Harrington demande à la MRC d'Argenteuil que les sommes restantes à même l'enveloppe de 51 174 \$ soit réaffecté pour le projet de patinoire/ surface de jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

2024-10-R345

15. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Gabrielle Parr
Mairesse

Steve Deschênes
Directeur général et
greffier-trésorier